

**Rapport de la Commission des finances
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.16PR
concernant
les comptes et la gestion du village de Gressy pour l'année 2011**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 mai 2012.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal, Monsieur le boursier communal Pierre Meyer et M. Claude-Etienne Dutoit, boursier de Gressy. Nous les remercions pour les renseignements fournis et les précisions apportées.

Les différences avec le budget 2011 s'expliquent principalement par l'encaissement d'un important permis de construire pour une personne morale de la place, ainsi que par l'encaissement des impôts de cette même personne morale.

Suite à ces rentrées supplémentaires, il a été convenu de procéder à des amortissements supplémentaires.

L'église de Gressy étant à moitié propriété de la Commune de Belmont, une partie des frais liés à cette église sont re-facturés à Belmont.

Dès le 1^{er} janvier 2012, les comptes de la Commune de Gressy sont intégrés dans ceux de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Conclusions :

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles, la Commission des finances a accepté l'article 1. En ce qui concerne l'article 2, après avoir pris renseignement auprès des autorités cantonales, la commission de gestion n'a pas à contrôler la gestion de la Commune de Gressy pour la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011. Pour le reste de l'année, la gestion du village de Gressy est incluse dans la gestion de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Dès lors la commission des finances vous suggère, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.16PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Jérôme Wulliamoz

